



PROPRETÉ

ASHQ – AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉ

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Pas d'actions en 2025

Sur un échantillon de 10 candidats et pour l'année 2024 :

- Taux de satisfaction : 100 %
- Taux d'abandon : 10 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 50 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : non concerné

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant se professionnaliser pour intervenir comme agent des services hospitaliers, prioritairement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, de préférence possédant le permis B
- Avoir satisfait aux tests de sélection

OBJECTIFS

- Permettre à chaque participant d'occuper le poste d'Agent des Services Hospitaliers Qualifié (ASHQ)
- Acquérir les gestes techniques et professionnels du métier d'ASHQ afin d'être efficient et opérationnel au poste de travail

CONTENU DE LA FORMATION

- Accueil, bilans, clôture
- Positionnement pédagogique
- Positionnement dans le travail, rôle, missions et limites de l'agent des services hospitaliers qualifié
- Connaissance du public accueilli
- Participer aux soins

- Assurer la sécurité de la personne, de son entourage et des professionnels en terme d'hygiène
- Compétences techniques en matière d'hygiène du métier d'ASHQ
- Remise à niveau et savoirs de bases appliqués à l'ASHQ
- Savoir-être professionnel /adapter son savoir-être face à la personne et à son entourage
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social (PRAP 2S)
- Techniques de recherche d'emploi/Lorfolio

DURÉE

Durée totale de 420 heures :

- 280 heures en centre
- 140 heures en entreprise

METHODES MOBILISÉES

- Mobilisation des plateaux techniques propreté et sanitaire et social
- Présentiel, présentiel enrichi
- Matériel professionnel et consommables mis à disposition
- Formateurs professionnels issus des métiers de la propreté et du sanitaire et social
- Formateurs habilités INRS pour le SST et le PRAP 2S

MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluations formatives et mises en situation
- Attestation de fin de formation et de compétences remise à chaque participant

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur

- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS



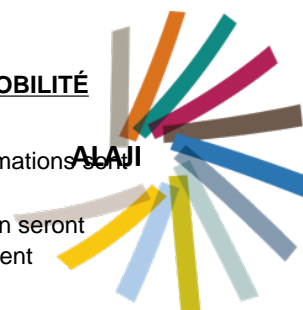
03.83.58.18.28



<https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.



TARIF

- Tarif individuel : nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis
- Sous conditions, formation accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par France Travail ou la Région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

30/03/2026